

TOUJOURS AU SUJET DE LA REFORME DES CADRES B



Les textes relatifs à la mise en place de la réforme de la filière administrative "B" seront peut-être examinés fin 2011, avec un peu d'espoir ! Ceux de la filière sociale sont d'ores et déjà reportés début 2012. Néanmoins à en croire le Ministre, il y aura "effet rétroactif"

au 1er janvier 2012 après la mise en place de la réforme.

AUSTERITE

Récemment, le Premier Ministre a annoncé un plan d'austérité dont l'objectif essentiel est, selon lui, de lutter contre les déficits publics. Cette annonce s'inscrit dans un contexte général qui vise à donner de notre pays une image de rigueur face aux pressions des agences de notation et des instances européennes.



La **FA-FPT** a décidé de participer à la journée intersyndicale du 13 décembre pour les raisons suivantes :

particulièrement les revenus faibles et les jeunes foyers qui ont des enfants en bas âge, sont des mesures injustes et improductives. Le fait que le Gouvernement ait touché pour la première fois les prestations sociales, est symbolique et la **FA-FPT** dénonce ces mesures.

- **Le dialogue social a été totalement absent dans la mise en place du plan de rigueur** et les organisations syndicales ont été tenues à l'écart des réflexions, qui ont conduit à la mise en place de ce dispositif.
- Si certaines mesures paraissent de bon sens, puisqu'elles ont pour but de remettre en cause un certain nombre de niches fiscales et de taxer plus **certaines revenus du capital, la majorité d'entre elles sont particulièrement inadéquates et injustes, puisqu'elles touchent l'ensemble des salariés et des retraités.**
- **Le gel des prestations sociales qui atteint plus particulièrement les revenus faibles et les jeunes foyers qui ont des enfants en bas âge**, sont des mesures injustes et improductives. Le fait que le Gouvernement ait touché pour la première fois les prestations sociales, est symbolique et la **FA-FPT** dénonce ces mesures.
- **Ce plan a pour objectif essentiel de rassurer les agences de notation et relève d'une stratégie de communication visant à donner une image de fermeté.** Le Gouvernement, dans cette période pré-électorale, craint tout particulièrement une remise en cause de la notation AAA, dont la France bénéficie encore pour le moment.
- Au-delà de ces mesures, la **FA-FPT** constate des **attaques et remises en cause permanentes du statut de la Fonction publique.** La **FA-FPT** juge ceci inacceptable. A aucun moment, la qualité, la valeur et l'utilité du service public ne sont mises en évidence, alors même qu'une très grande majorité de Français se montre très attachée au service public de notre pays et en souligne l'efficacité.
- Enfin, le Gouvernement s'était engagé à faire voter par le Parlement, cette année encore, **le projet de loi pour lutter contre la précarité dans la Fonction publique.** Là également, les engagements ne seront pas tenus, puisque ce vote est remis à l'année prochaine.

DEMARCHE CONDITIONS DE TRAVAIL A LA DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE



Le plan d'action à la Direction des Solidarités et de la Santé se met en place. 35 actions sont prévues dans les domaines suivants :

- Environnement physique et matériel
- Tâche et contenu du travail
- Organisation du travail et du temps de travail
- Management
- Relations au travail

La **FA-FPT CUS** suivra de près la mise en place de ce vaste projet.

COMPLEMENTAIRE SANTE



Vous êtes tous inquiets quant au devenir de la protection sociale à la CUS. Nous espérons que ce dossier avancera favorablement et en discuterons en réunion intersyndicale prochainement.

REFORME DE LA FILIERE CULTURELLE DE LA CATEGORIE B

Suite à la parution au Journal officiel le 25 novembre 2011 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, les statuts particuliers des cadres d'emplois d'Assistants territoriaux du Patrimoine et des Bibliothèques et d'Assistants qualifiés du Patrimoine et des Bibliothèques territoriaux de Travaux sont abrogés.

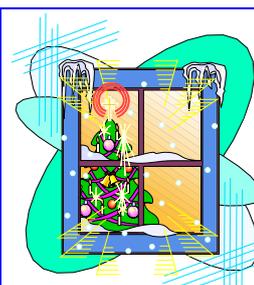
Ce décret crée un nouveau cadre d'emplois pour la filière culturelle de la catégorie B qui est le résultat de la fusion de ces deux anciens cadres d'emplois.

A partir du 1er décembre 2011, il n'y a plus qu'un seul cadre d'emplois de la filière culturelle en catégorie B, le cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques territoriaux.

Il s'agit d'un cadre d'emplois à trois niveaux avec un accès au 1er niveau avec un bac technologique et un accès au 2e niveau avec un bac+2 technologique.

La dénomination des niveaux est le suivant :

- 1er niveau : Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques
- 2e niveau : Assistant de Conservation principal de 2e classe du Patrimoine et des Bibliothèques
- 3e niveau : Assistant de Conservation principal de 1ère classe du Patrimoine et des Bibliothèques.



A l'aube d'une année nouvelle où les problèmes liés à nos métiers et à nos missions ne vont que se démultiplier, toute l'équipe de la **FA-FPT CUS** vous souhaite néanmoins de très bonnes fêtes de fin d'année et reste à votre écoute en 2012.

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE

Depuis des mois, les organisations syndicales, dont la **FA-FPT CUS** négocient avec l'Administration pour une mise en place harmonieuse de la réorganisation de la DEPE. Il s'agit d'une bataille de longue haleine et de beaucoup de perte de temps, car nous aurions pu arriver rapidement aux décisions retenues.

La **FA-FPT CUS** reste vigilante.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat **FA-FPT CUS**

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104
1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>